

# Compte-rendu conseil municipal du 21 février 2014

Présents : Christiane COLAS, Jacques SASSOT, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Martine MATHY, Gilles TABOULOT, Pierre CHAPUY, Marie-Claude MIGNOT, Florian VIALAR, Martial LOISY, Jean-Luc FROMONT.

Excusé :

Absents: Lydie LOUIS, Laure PERREAL, Didier FAUSSURIER

Secrétaire: Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 17 janvier et passe à l'ordre du jour.

## 1) Approbation de la révision avec examen conjoint D du plan local d'urbanisme (parc d'activités)

Après enquête publique et réception du rapport du commissaire enquêteur, la commission PLU s'est réunie le 5 février.

Le conseil municipal approuve la révision du PLU qui intègre les modifications suivantes :

a) dans le plan de zonage :

- passage de 1500 m<sup>2</sup> de la RD1079 classés initialement en AUX et basculés en zone N
- report de ces 1500 m<sup>2</sup> sur zone 1AUX, sur parcelle détenue par la CCMB (nord du site de la STEP)
- extension de la bande non aedificandi (non constructible) de 30 m de l'axe de la RD pour adapter les règlements de zone UX et AUX entre eux

b) dans le règlement :

- adaptation du règlement d'urbanisme de la zone UX par rapport aux règles de la zone AUX avec notamment : l'interdiction de construire désormais des habitations en zone UX,
- l'application des mêmes règles de recul par rapport aux limites séparatives ou par rapport aux voies publiques (notamment par rapport à la RD1079).

Les autres éléments du dossier ne subissent aucune modification par rapport à ce qui a été présenté en enquête publique.

## 2) Adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

L'Etat transfère au fil du temps une partie de ses compétences aux collectivités locales, en particulier dans le cadre de l'application du droit des sols (instructions des différentes autorisations d'urbanisme réalisées par les services de la direction départementale des territoires (DDT)). Avec le projet de loi ALUR, l'Etat prévoit l'arrêt de la mise à disposition des services de l'Etat à partir du 1er juillet 2015. Dans ce contexte, la Communauté de Communes de Montrevel a diligenté une étude de faisabilité pour la création d'un service commun d'instruction, poursuivant des principes de mutualisation de moyens, l'objectif étant de pallier le retrait de l'Etat.

Conformément aux conclusions de l'étude, les membres du bureau du conseil communautaire du 11 février 2014 ont décidé de la création d'un service d'Instruction du droit des sols à l'échelle communautaire.

Sous la responsabilité de l'urbaniste chargé de coordonner les PLU, deux agents assureront l'instruction du droit des sols. Le coût annuel du service est estimé à 100 000 €.

Le conseil donne son accord pour que la commune adhère à ce service qui interviendra pour le compte des communes qui conservent la compétence de délivrance des autorisations.

## 3) Avis sur l'installation classée de l'élevage des Marais (Polliat)

Une demande relative à la réhabilitation du site d'élevage existant chemin des Vernays à Polliat a été déposée par la SARL Elevage des Marais. Cette réhabilitation ne prévoit pas de bâtiments nouveaux mais la mise aux normes « bien-être » de l'élevage de truies.

Des parcelles de terrains utilisées pour l'épandage du lisier étant situées sur le territoire de la commune pour 72ha, le conseil municipal doit se prononcer sur ce dossier. Après étude, il demande à ce que deux parcelles situées à proximité d'habitations soient exclues : l'une autour de la ferme Laurent, l'autre autour de Feignoux.

#### 4) **Fixation du loyer de l'appartement 63 route de Confrançon**

Les travaux devraient être terminés mi-mars.

Le conseil doit fixer le loyer qui sera appliqué à ce logement, en tenant compte du fait que la commune a bénéficié d'une subvention pour la rénovation thermique et qu'en conséquence elle ne peut pas dépasser le plafond des loyers modérés. Le chauffage est électrique. La surface est de 120m<sup>2</sup>.

Le conseil décide de fixer le loyer à 600€ (7 voix pour 600€, 3 voix pour 550€, 1 voix pour un loyer plus élevé). Une annonce sera affichée en mairie et mise sur le site internet de la commune. Entrée possible : 1<sup>er</sup> avril.

#### 5) **Bilan de l'étude de l'assainissement collectif du Logis Neuf**

Le bilan de l'étude d'assainissement du Logis Neuf a été restitué par la Sogedo le 05/02/2014.

Cette étude avait pour objet d'effectuer d'un diagnostic du fonctionnement des réseaux d'assainissement afin d'arbitrer d'éventuel travaux de mise en séparatif des réseaux desservant le Logis Neuf et d'atteindre la conformité règlementaire garante de la protection du milieu récepteur.

Le réseau se présente en bon état général d'apparence, mais beaucoup moins en fonctionnement : en cas de pluie, 67% des eaux usées partiraient dans le milieu naturel pour cause de réseaux non séparés. Le diagnostic confirme bien la nécessité de séparer les réseaux. Martial Loisy a demandé à la Sogedo de réaliser un échancier de travaux avec devis, en hiérarchisant les travaux ainsi : 1<sup>ère</sup> tranche route de Vandeins, 2<sup>ème</sup> tranche Logis Neuf, 3<sup>ème</sup> tranche Mallet. Sur ces bases, une demande de subvention sera à envisager auprès du syndicat Veyle Vivante, dans le cadre du contrat de rivière.

#### 6) **Bâtiments communaux:**

*Salle des fêtes :*

- Choix du prestataire du diagnostic de la toiture : 3 entreprises ont été sollicitées pour chiffrer le coût du diagnostic solidité de la toiture. Seules 2 ont transmis leur offre Chapuis Structure et Frizot Concept. Le conseil retient l'entreprise Frizot Concept pour 4150€HT.
- Règlement d'utilisation de la salle des fêtes : Le conseil prend connaissance et adopte les propositions de la commission association visant à modifier le règlement d'utilisation de la salle et la fiche d'état des lieux.
- Le conseil fixe le montant de la caution à 300€ désormais, au lieu de 100€.
- Le conseil fixe les tarifs de location suivants, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

		Salle des fêtes	Cuisine	Total
Associations communales ou communauté de communes		55	45	100
Particulier ou restaurant de la commune	1 <sup>er</sup> jour	180	60	240
	2 <sup>ème</sup> jour	50	30	80
Particulier ou restaurant hors commune	1 <sup>er</sup> jour	350	120	470
	2 <sup>ème</sup> jour	100	60	160

- Le conseil souhaite également étudier le changement de mobilier de la salle des fêtes : chaises et tables.

*Devenir des locaux commerciaux :*

Lors de la vente aux enchères qui a eu lieu le 11/02 au local commercial, la commune s'est portée acquéreur de quelques matériels.

La question du devenir du local, qui comprend le bar et la boulangerie est discutée. Le conseil décide d'étudier la pertinence d'installer la cantine dans la partie bar. La cantine actuelle, un peu exigüe, comprend 34m<sup>2</sup> de cuisine et 65m<sup>2</sup> de salle. Dans le bar, il y aurait 36m<sup>2</sup> de cuisine et 92m<sup>2</sup> de salle.

#### 7) **Lutte contre l'ambrosie**

Pierre Chapuy présente le plan de lutte contre l'ambrosie, à l'échelle de la communauté de communes. Un référent est nommé sur chaque commune (Pierre Chapuy pour Confrançon) avec un rôle défini, ainsi qu'un référent communauté de communes (Stéphane Pelus). Des rencontres des référents communaux seront organisées.

## 8) **Bureau de vote pour les élections municipales**

Le premier tour aural lieu le 23/03 de 8h à 18h.

2 équipes sont constituées :

- 8h-13h : Pierre Chapuy, Martial Loisy, Hervé Colas, Marie Claude Félix
- 13h-18h : Christiane Colas, Marie Claude Mignot, Martine Mathy, Jacques Sassot.

## 9) **Questions et communications diverses**

- Le conseil prend connaissance de la demande des conscrits sollicitant la gratuité de la salle des fêtes pour la soirée « matefaims » du lundi soir. Le conseil ne souhaite pas accéder à cette demande.
- Florian Vialar rend compte du bon déroulement de l'AG des pompiers de Confrançon, qui ont intégré de nouvelles recrues. Des discussions ont eu lieu autour de la mutualisation avec les pompiers de Curtafond. Les pompiers ont réitéré leur volonté de réaménager le local.
- Le conseil donne son accord au changement pour mise en conformité/sécurité du coffret électrique situé à l'angle du terrain de tennis. L'entreprise Gallet interviendra pour 2657.52€HT.
- L'AG de la bibliothèque a eu lieu récemment, avec peu de participants. L'actualité de l'association est l'informatisation de la bibliothèque, les spectacles ont été arrêtés car nécessitant beaucoup de travail pour un retour modeste parfois. Les activités autour des écoles sont importantes, et de nouveaux besoins vont apparaître avec la réforme des rythmes scolaires.
- Un courrier sera envoyé à l'association du restaurant scolaire pour demander au personnel de suivre le nouveau parcours plus sécurisé pour se rendre à la cantine.
- La SCI Cupidon fait la demande à la commune de buser le fossé jouxtant sa propriété. Le conseil ne souhaite pas donner suite et rappelle que ce genre de travaux est à la charge des propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.